

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport d'orientations budgétaires (ROB) doit être présenté au Conseil Communautaire qui en débat.

Conformément à la Loi NOTRe du 7 août 2015 dans son article 107, celui-ci doit présenter :

- les orientations budgétaires,
- les engagements pluriannuels,
- la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs
- la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport est transmis au représentant de l'Etat du département. Il l'est également aux communes membres de MBA, mis à disposition du public dans les quinze jours suivant la tenue du débat et en ligne sur le site internet de l'EPCI.

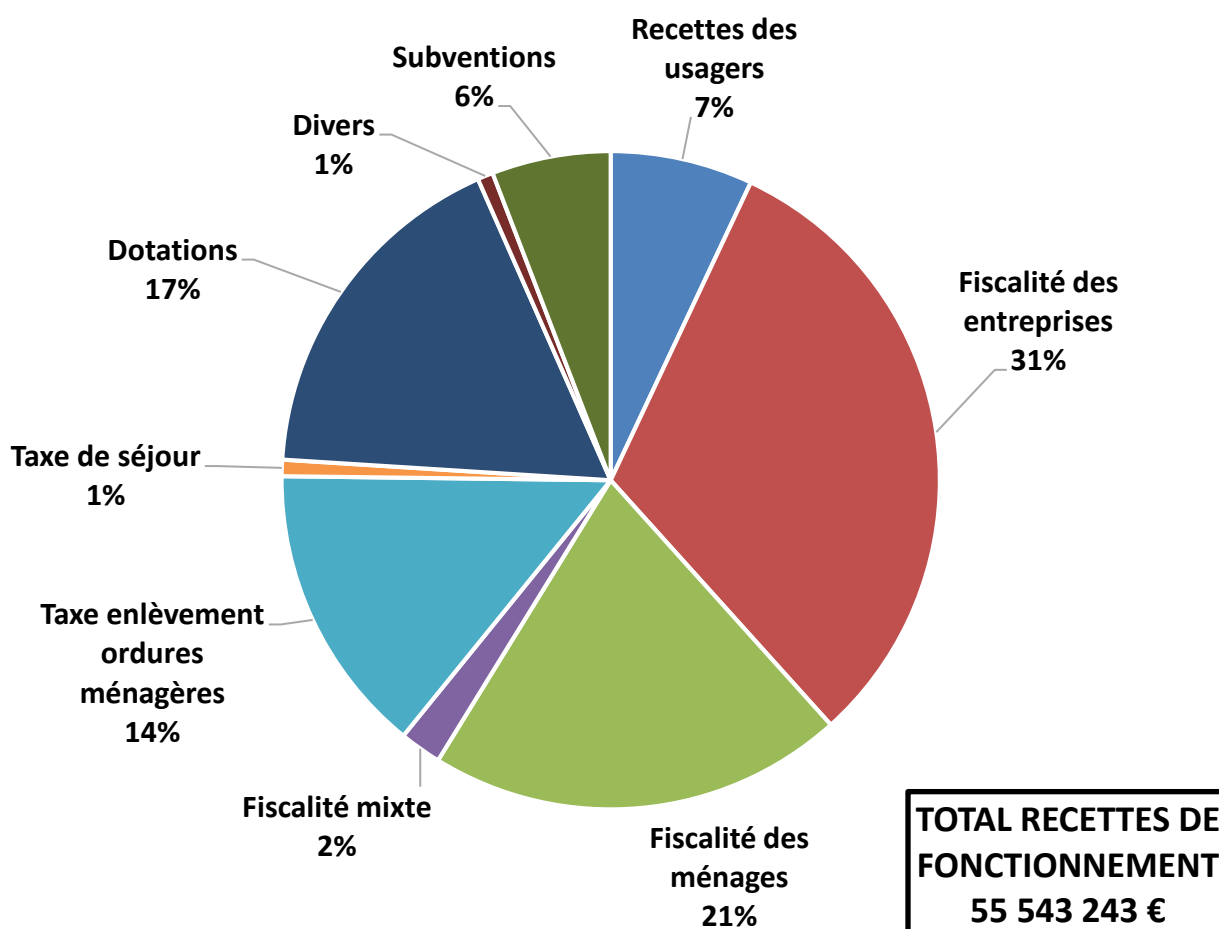
Le Conseil Communautaire est invité à approuver que le débat d'orientations budgétaires 2018 s'est bien tenu en séance, sur la base du présent rapport d'orientations budgétaires.

Le rapport présenté s'articule de la façon suivante :

I.	LA REPARTITION DES MASSES BUDGETAIRES EN FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL DE MBA	2
II.	L'EXERCICE DES COMPETENCES DE MBA	4
III.	LA SITUATION FINANCIERE DE MBA	27
IV.	LA PRESENTATION DE LA DETTE	28
V.	LE PROJET D'AGGLOMERATION 2014-2020	30
VI.	LA PROSPECTIVE ET LA CONCRETISATION DANS LE BUDGET 2018	33

I. LA REPARTITION DES MASSES BUDGETAIRES EN FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL DE MBA

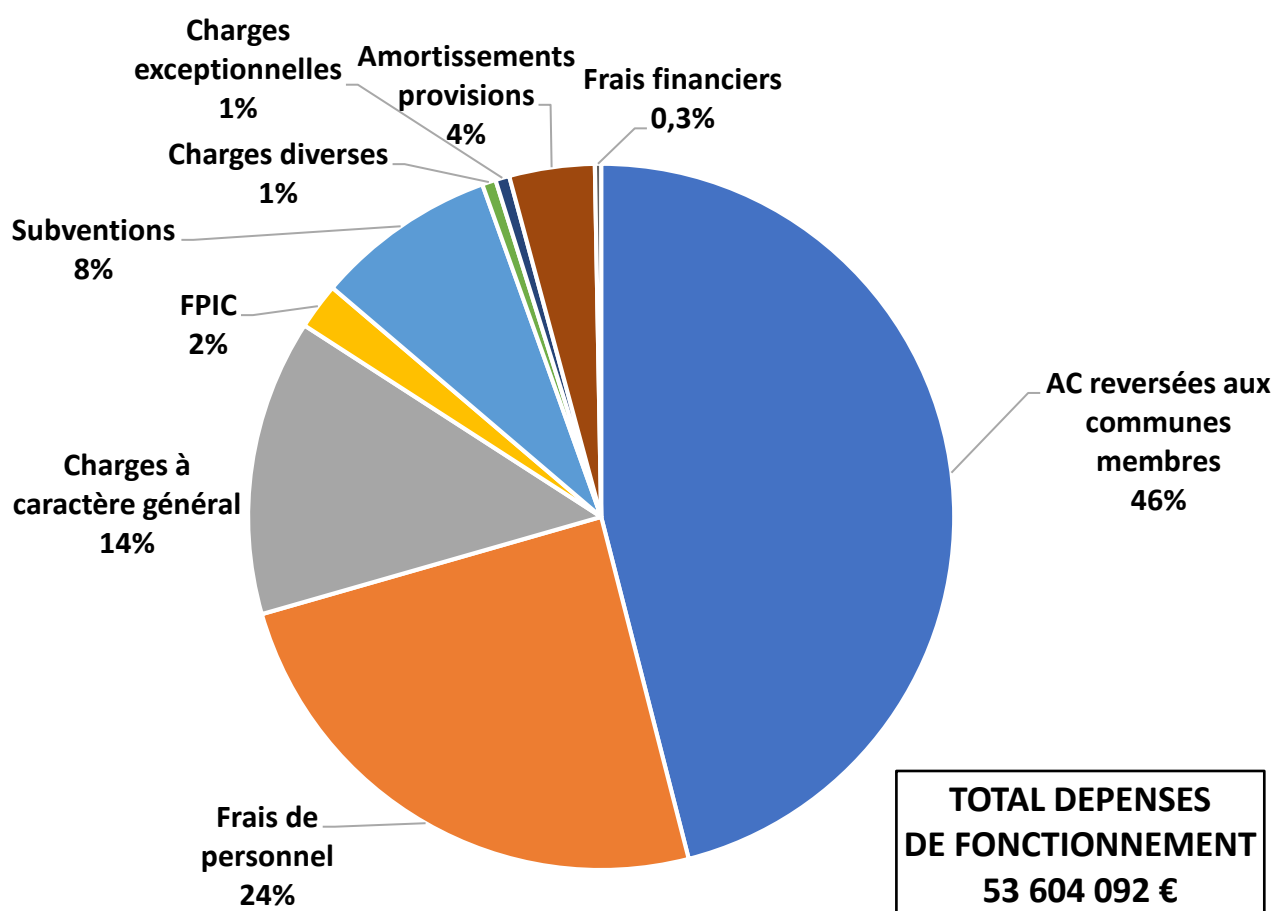
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DETAIL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2017



- Le produit des usagers représente 7% de l'ensemble des recettes de fonctionnement (3.9M€) et recouvre les produits des entrées et activités au centre aquatique, les inscriptions des familles au conservatoire, la participation des familles pour l'accueil de leurs enfants dans les structures de la petite enfance, les produits liés à l'activité du pôle environnement (vente de composteurs par exemple), la participation des communes au service ADS ou encore le produit des emplacements des aires des gens du voyage ;
- La fiscalité des entreprises représente 31% (17.4M€) dont 429 000 € de rôles supplémentaires pour la CFE en 2017. En 2018, suite à la baisse des seuils d'assujettissement et harmonisation entre les 2 bassins, une perte de 200 000 € est attendue à valeur locative égale ;
- La fiscalité des ménages représente 21% (11.4M€) et a généré en 2017 une recette supplémentaire de 830 000 € du fait de l'augmentation du taux de T.H. ;

- La fiscalité mixte (TFB et TFNB) représente 2% (1.1M€) des recettes totales de fonctionnement ;
- La TEOM représente 14% (8M€). A compter de 2018, instauration d'un taux unique de 8.77% et intégration des bases exonérées des entreprises ex-CCMB (produit +200 000 €) ;
- La taxe de séjour représente 1% pour 446 000 € de recettes en 2017 ;
- Des dotations et compensations fiscales représentant 17% (9.7M€) ;
- Des subventions diverses représentant 6% (3.2M€) notamment constituées de la subvention de la CAF dans le cadre du contrat enfance.

DETAIL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2017



II. L'EXERCICE DES COMPETENCES DE MBA

Suite à la fusion entre la CAMVAL et la CCMB au 1^{er} janvier 2017, les statuts de MBA ont été créés à partir de l'harmonisation des statuts des deux EPCI pré existants.

Lors de la séance du Conseil Communautaire du 14 décembre 2017, ces statuts ont été harmonisés et « toilettés ». Ont ainsi été identifiées sur l'entier périmètre de MBA à compter du 1^{er} janvier 2018 :

- les compétences obligatoires ;
- les compétences optionnelles ;
- et les compétences supplémentaires.

A. LES COMPETENCES OBLIGATOIRES

1. Développement économique, entretien et gestion des zones d'activités, politique locale du commerce, promotion du tourisme

Les compétences en matière de développement économique, d'aménagement et d'attractivité du territoire, et les stratégies s'y rapportant, seront développées en lien avec le projet d'adhésion de MBA au Pôle Métropolitain Lyonnais qui fera l'objet d'une prochaine délibération en Conseil Communautaire.

1.1 Développement économique entretien et gestion des zones d'activités économiques

Pour mémoire le fonctionnement 2017, y compris les charges de centralité, se résume comme suit :

COUT TOTAL FONCTIONNEMENT	252 500 €
CHARGES DE CENTRALITÉ	181 000 €
RECETTES D'ACTIVITE	50 000 €
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	65 000 €
COUT NET	318 500 €

MBA a élaboré un projet de développement économique qui s'appuie sur le dynamisme de son tissu économique.

➤ Les actions mises en œuvre :

1) En termes de communication :

Participation à des salons :

- **SIMI** : coût 30 000 € (subventions Région et partenariat à hauteur de 20 000 €) ;
- **Salon des Entrepreneurs de Lyon** : Coût 33 000 € (subventions et partenariat à hauteur de 16 000 €).

Diffusion de messages sur les radios locales (Autoroute Infos, Chérie FM pour la plateforme pour l'emploi 9 600 €).

2) En termes de partenariat et subventions versées à des tiers en 2017 :

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (2017)	63 800 €
Boutiques de Gestion Perspectives	10 000 €
JSL (Trophée des entreprises)	13 800 €
Inobiz	40 000 €

3) En termes de structure d'accueil :

Accueil des entreprises à la pépinière d'entreprises (prise en charge nette des loyers par la collectivité 24 000 €).

A ce jour, 4 entreprises occupent la pépinière :

- Manager de Talents (3 personnes) ;
- Equipeer (2 personnes) ;
- WamCar (2 personnes) ;
- Vignes Tech Consult (1 personne).

Rappelons que Kineti Technologies, Ubi Transports ou encore S3DEL ont démarré leur activité à la pépinière de la Cité de l'Entreprise et représentent aujourd'hui près de 60 emplois.

3 projets sont en cours d'études pour une intégration de la pépinière en cours d'année 2018.

➤ Les projets en matière de développement économique :

- 1) L'entrée en capital auprès de l'Agence Economique Régionale (sur la base de 1 action = 5 000 €) permettra à la collectivité d'être au courant des projets d'implantation portés par l'AER.
- 2) Un espace de co-working situé dans les locaux de la ville de Mâcon à la Cité de l'entreprise. Projet de travaux + mobilier + acquisition ordinateurs : 150 000 €. Financement attendu à hauteur de 50 % environ :
 - **Etat** : 25 000 € ;
 - **Département** : 18 750 € (si c'est ce projet qui est retenu par MBA dans le cadre de l'appel à projets annuel) ;
 - **FEDER** : 30 000 €.
- 3) Développement du Très Haut Débit en direction des entreprises - FTTO (mis à 0 sur le plan de mandature à prévoir 500 K€ sur le prochain mandat).

Position de MBA par rapport au Département qui souhaite développer le THD en direction des habitations (FTTH) sur les communes du sud du territoire (hors zone AMII) soit une participation à hauteur de 150 €/habitant soit environ 2 M€.

L'évolution du périmètre de MBA est du fait de la loi. Aussi il apparaît logique que les droits et obligations préalablement en vigueur soient étendus au nouveau périmètre. Ainsi, le classement en zone « AMII » des Agglomérations (donc de l'ex CAMVAL) doit s'étendre au nouveau périmètre. Il appartiendrait dès lors à « l'opérateur historique » de prendre la responsabilité et la charge du « fibrage » de l'ensemble du territoire communautaire. Toute autre procédure entraînant une rupture d'égalité etc.

Néanmoins, en cas de refus de l'administration de revoir cette procédure, et afin d'assurer les maires des communes concernées (ex CCMB) du soutien de MBA sur cette opération, nous proposons l'inscription des crédits nécessaires à sa participation, aux côtés du Département, à la couverture numérique du territoire communautaire.

➤ Les subventions sollicitées pour 2018 :

Organisme	Activité	Montant sollicité	Montant proposé
Boutiques de Gestion Perspectives	Accompagnement des entreprises (strate TPE)	20 000 €	10 000 €
Inobyz	Accompagnement des entreprises (Accélérateur de startups)	10 000 €	7 500 €
Trophées des entreprises	Evènement de communication du JSL sur les pépites économiques du département	3 600 €	3 600 €
Potentiel	Couveuse Accompagnement des entreprises : démarche Ante-crétation	6 000 €	5 000 €
Initiative S&L	Structure d'octroi de prêts d'honneur pour les créateurs d'entreprises	10 000 €	5 000 €
TOTAL		49 600 €	31 100 €

Conformément à sa compétence en matière de développement économique, il est nécessaire de prévoir les crédits permettant l'acquisition par MBA des bâtiments loués aux usines relais. Parallèlement, l'acquisition de la Cité de l'Entreprise devra être envisagée.

Ces opérations s'inscriront dans le cadre d'un budget annexe qui devra être équilibré en recettes et dépenses par la perception des loyers correspondants.

1.2 Entretien et gestion des zones d'activités économiques

Pour mémoire le fonctionnement 2017, y compris les charges de centralité, se résume comme suit :

COUT TOTAL FONCTIONNEMENT	164 000 €
CHARGES DE CENTRALITÉ	36 000 €
RECETTES D'ACTIVITE	0 €
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	193 000 €
COUT NET	7 000 €

Lors du Conseil Communautaire de septembre 2017, conformément à la circulaire préfectorale en date du 29 mai 2017, les conseillers ont adopté les modalités de transfert de la compétence des ZAE à savoir :

- La réalisation et le financement des travaux destinés à la viabilité et l'équipement des ZAE ;
- Une fois ces équipements d'infrastructure créés et achevés, leur gestion et leur exploitation incombent aux personnes publiques respectivement compétentes en la matière étant entendu que les communes continuent d'assurer l'entretien à leur charge (voirie, éclairage, aires de jeux, espaces plantés, réseaux espaces collectifs, aires de stationnement) ;
- Le transfert en pleine propriété des terrains restant à vendre sur les ZAE (espace des Saugeraies à Mâcon, espace entreprises à Mâcon Loché, au sein de la ZAE « les Sombardiers » à Saint-Martin-Belle-Roche).
Les modalités financières et patrimoniales prévoient un transfert en pleine propriété des terrains à titre gratuit et reversement par MBA de la cession aux communes concernées (frais annexes déduits).

Cas particulier de la zone des Bouchardes :

Par arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2016, le syndicat de la zone des Bouchardes a été dissout au 31 décembre 2016. La compétence a été transférée à MBA et l'actif intégré dans le budget principal.

Le coût de cette compétence a fait l'objet d'une évaluation par la CLECT et a été déduit des attributions de compensation des communes concernées (Crèches et Chaintré) pour **192 640 €**.

Les 2 agents ont été transférés à MBA.

2 emprunts ont été intégrés dans la dette de MBA (Capital restant dû au 31 décembre 2017 soit un montant de 89 410 €) ;

Remboursement de l'annuité d'un emprunt relatif à la ZAC effectué par Chaintré pour un montant de 10 540 € (jusqu'en 2026).

Le coût de la gestion de la ZAC s'élève à :

	2017	2018
Fonctionnement	83 000 €	70 000 €
Personnel	77 786 €	80 000 €
Emprunts MBA	41 659 €	42 743 €
Remboursement emprunt Chaintré	10 540 €	10 540 €
Recettes : remboursement assurance	- 3 162 €	-
Charges de centralité	36 000 €	36 000 €
TOTAL	245 733 €	239 283 €

Afin d'être en conformité avec la circulaire préfectorale de mai 2017, la voirie de la ZAC des Bouchardes a été déclarée d'intérêt communautaire.

1.3 Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire

Suite à la loi NOTRe, MBA détient, dans ses compétences obligatoires, la politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.

MBA a jusqu'au 31 décembre 2018 pour définir sa compétence d'intérêt communautaire en matière commerciale.

A ce sujet, la ville de Mâcon a engagé une procédure dans le cadre du FISAC et s'est inscrite dans l'appel à projets « ACTIONS CŒUR DE VILLE » lancé par le Ministère de la Cohésion des Territoires (loi Mézard).

Aussi, dans le cadre de ses différentes compétences, il est important que MBA s'inscrive dans les projets de revitalisation et de redynamisation des centres-bourgs et des centres-villes et accompagne les villes et les communes portant des projets. Une enveloppe de 1 500 000 € est prévue sur 3 ans (500 000 €/an).

Par ailleurs, les services de la DDFIP ont engagé une révision des valeurs locatives des entreprises applicable dès 2017 et ont demandé aux collectivités compétentes de se prononcer sur ces révisions. Il appartient aux élus de prendre la pleine mesure de cette possibilité d'agir sur le coût au mètre carré sur des secteurs définis par l'administration fiscale. Aussi, via sa Commission Intercommunales des Impôts Directs (CIID), MBA pourra influencer sur une tarification déterminant la nouvelle valeur locative des entreprises. C'est un outil fiscal pour accompagner sa politique d'aménagement sur son territoire, mais également en harmonie avec la fiscalité voisine, en favorisant l'implantation des commerces dans ses centres-villes par exemple ou en taxant d'une manière équitable des contribuables sur une même zone commerciale mais sur des secteurs différents.

Comment favoriser le maintien et l'implantation de nouveaux commerces dans les centres-villes ?

Pour mémoire le fonctionnement 2017, y compris les charges de centralité, se résume comme suit :

COÛT TOTAL FONCTIONNEMENT	1 001 105 €
CHARGES DE CENTRALITÉ	36 000 €
RECETTES D'ACTIVITÉ	467 000 €
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	393 000 €
COÛT NET	177 105 €

La loi NOTRE a renforcé le rôle des intercommunalités, en lien avec les Régions, en matière de tourisme et notamment de l'office de tourisme.

Une étude pour un schéma de développement touristique 2018-2022 a été lancée en 2017 pour 45 000 €. Une cartographie du paysage touristique de notre territoire a été présentée aux membres du Bureau en fin d'année.

Cette étude est financée par la Région à hauteur de 20 000 €.

La taxe de séjour s'élève à 446 000 € (correspondant à 477 000 nuitées en 2017 déclarées).

Le personnel dédié au 1^{er} janvier 2017 :

2 agents des syndicats d'initiative de la Chapelle-de-Guinchay et de Crêches-sur-Saône, transférés des communes vers MBA, ayant vocation à être mis à disposition de l'OTC.

La nécessaire nouvelle gouvernance de l'OTC :

Le Conseil Communautaire a réaffirmé le 28 septembre dernier sa volonté de privilégier le mode associatif pour la gestion de son office de tourisme communautaire.

La nouvelle convention d'objectifs pluriannuelle 2018-2023 entre MBA et l'OTC, tiendra compte des préconisations issues du schéma de développement touristique et s'appuiera sur un OTC au fonctionnement remanié, en adéquation avec les enjeux du territoire. Cette convention fixera le cadre du partenariat entre MBA et l'OTC en indiquant les missions confiées à l'OTC, les points d'information et d'accueil permanents ou saisonniers ainsi que les modalités de financements.

Les partenariats versés en 2017 pour le développement touristique :

Bénéficiaire	Objet	2017
OTC	Subvention de fonctionnement	458 000 €
	Enveloppe plan marketing + audit et salon	150 000 €
SMGS	Grand site de Solutré	274 155 €
	Aide exceptionnelle sécurité	2 292 €
SI ROUTES DES VINS	Cotisation Route des vins	12 855 €
ST AMOUR	Accueil tourisme pour la St Valentin	2 000 €
FESTICHANES	Accueil artistes et artisans	3 000 €
HURIGNY	La Manufacture d'Idées	3 000 €
TOTAL		905 302 €

Les actions particulières sur l'œnotourisme déjà adoptées sur 2017 :

- Projet de la cité des vins avec une convention cadre signée avec le BIVB le 19 décembre 2017 (300 000 € sur 3 ans) ;
- Participation au salon de la gastronomie à Lyon du 1^{er} au 3 décembre 2017 (15 000 €) ;
- Participation exceptionnelle pour la St Vincent Tournante cuvée 2018 – les 27 et 28 janvier 2018 (7 500 € attribués par le Conseil Communautaire du 14 décembre 2017).

Les autres actions adoptées en 2017 avec inscription des crédits en 2018 :

- Signalisation touristique autoroutière APRR pour 67 500 € ;
- Eclairage du pont de Saint-Laurent pour 59 822 €.

Par ailleurs, MBA participera à l'aménagement du site d'Azé pour l'accessibilité, la mise aux normes et la sécurisation de son camping, à hauteur de 100 000 €.

Les subventions sollicitées en 2018 pour le développement touristique :

Bénéficiaire	Objet	2018
OTC	Subvention de fonctionnement + programme opérationnel + agents mis à disposition (10 mois)	650 000 €
SMGS	Grand Site de Solutré	274 155 €
ST AMOUR	Accueil tourisme pour la St Valentin	2 000 €
FESTICHANES	Accueil artistes et artisans	3 000 €
HURIGNY	La manufacture d'idées	3 000 €
TOTAL		932 155 €

Il est proposé de maintenir comme en 2017 et au même niveau les subventions liées à des engagements pris antérieurement au sein de la CCMB.

Si d'autres demandes de subventions devaient être instruites par MBA, il serait nécessaire d'écrire un règlement d'intervention, ouvrant par la même un droit de tirage pour l'ensemble des associations de notre territoire.

Chaque année, l'OTC sera invité à présenter aux élus, pour information, le programme opérationnel.

S'agissant de la taxe de séjour, la loi de finances rectificative pour 2017 porte la réforme de la taxe de séjour avec l'application obligatoire d'un pourcentage sur le coût des nuitées compris entre 1% et 5% pour certaines catégories d'hébergements. MBA aura jusqu'au 1^{er} octobre 2018 pour adopter les délibérations nécessaires.

Par ailleurs, la généralisation de la collecte par les opérateurs numériques intermédiaires de paiement entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2019. Des conventions seront à établir avec ces opérateurs courant 2018 (cela représenterait 150 à 200 logements sur la plateforme air B&B sur l'ensemble du territoire MBA).

2. Aménagement de l'espace communautaire (SCOT, réalisation de ZAC, organisation de la mobilité)

2.1 Le PETR

Pour mémoire le fonctionnement 2017 se résume comme suit :

COUT TOTAL FONCTIONNEMENT	341 600 €
---------------------------	-----------

Adhésion de MBA avec une délégation de la seule compétence du SCOT au PETR, sur la base d'une cotisation de 4,5 € par habitant, soit un montant annuel de 341 600 € (pour mémoire adhésion SCOT + Pays en 2017 : 341 582 €).

2.2 Création de zones d'aménagement concerté (ZAC)

Pour mémoire le fonctionnement 2017 se résume comme suit :

COUT TOTAL FONCTIONNEMENT	315 000 €
RECETTES	0 €
COUT NET	315 000 €

- ZAC Europarc Sud Bourgogne (107,48 ha dont plus de 35 ha en concession) :
Versement de 272 000 € dans le cadre du contrat de concession qui s'achève en 2026 neutralisé par un remboursement annuel équivalent correspondant à l'avance de trésorerie accordée à la SEMA en 2015. (coût global prévisionnel 24 M € dont 2.6 M € de participation d'équilibre, prix de cession 35 à 50 €/m²) Disponibilité résiduelle : 23 ha.
- ZAC de La Roche Vineuse (3 ha) :
Pour mémoire, l'Agglomération a repris le contrat de concession de la ZAC En Darèze sur la commune la Roche Vineuse (coût annuel 43 000 € sur 6 ans restant). Reste un terrain de 1 500 m² à vendre (17 € HT/m²). Une garantie d'emprunt a été accordée pour un montant de 200 000 €.
- Projet de ZAC pour l'extension de la ZAE les Teppes Soldat à Péronne (4 ha) :
Des études préalables au lancement de l'opération relative à l'extension de la ZA « Les Teppes soldat » vont être conduites en 2018 (41 400 €).
Une AMO est diligentée pour accompagner ce projet (15 600 €).
- Projet de ZAC pour la création d'une ZAE aux Quatre Pilles sur les communes de Mâcon et de Sancé (10 ha) :
Le lancement d'études préalables a été décidé en 2017 (48 000 €). Une AMO est diligentée pour accompagner ce projet (26 640 €).

Les EPCI ayant été dotés par la loi NOTRe de la compétence exclusive en matière d'aide à l'immobilier d'entreprises, il est proposé, pour une meilleure lisibilité de l'intervention communautaire, de créer une aide à l'immobilier d'entreprise, en complément des fonds régionaux, en lieu et place des subventions d'équilibre versées à un aménageur.

➤ Les transports

Pour mémoire le fonctionnement 2017, y compris les charges de centralité, se résume comme suit :

COÛT TOTAL FONCTIONNEMENT	5 545 000 €
CHARGES DE CENTRALITÉ	181 000 €
RECETTES D'ACTIVITÉ	6 697 000 €
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	0 €
Excédent*	971 000 €

* L'excédent sera utilisé pour le renouvellement du parc véhicules.

En 2017, et suite à la dissolution du SITUM, MBA est devenue compétente en matière de transports (urbains et scolaires) sur le nouveau périmètre des 39 communes, dans un contexte de transfert de compétence des Départements aux Régions.

En 2017, un nouveau service « Mobilités durables », rattaché à la Direction des Services à la Population, a été créé à cet effet.

1) Les transports urbains :

Une nouvelle délégation de services publics a été mise en place au cours de l'été 2017, avec un nouveau délégataire, TRANSDEV. MBA a fait le choix d'acquérir le parc de bus du précédent délégataire (1 030 000 €) et de louer les locaux d'activité afférents afin de les mettre à disposition de son délégataire. Le parc est composé de 22 bus.

La DSP prévoit le renouvellement progressif du parc sur la période de 2017-2024 à raison de 1 à 3 bus par an. Les excédents seront donc utilisés à cette fin.

En décembre 2017, le Conseil Communautaire a décidé d'étendre l'offre de service aux communes de l'ex-CCMB, par le prolongement de la ligne D jusqu'à Romanèche-Thorins et l'extension du service de transport à la demande à l'ensemble des communes. Il a également décidé d'expérimenter le doublement de la navette de centre-ville pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} janvier 2018. Cette expérimentation nécessite d'anticiper le renouvellement de l'actuel véhicule, pour un coût estimé à 135 000 €, afin que les rotations puissent être doublées.

Pour 2018, la contribution financière forfaitaire au nouveau délégataire, avenant compris, est estimée à 2,8 M € H.T.

Par ailleurs, le projet d'acquisition d'un dispositif billettique, lancé en décembre 2017, va permettre de suivre la fréquentation des usagers et d'optimiser à terme l'offre de service (coût 149 000 € en investissement, et 65 000 € de fonctionnement par an).

2) Les transports scolaires :

Il s'agit d'une compétence de MBA mais le financement relève de l'utilisateur. Pour autant, MBA, dans son règlement d'intervention, a décidé de la gratuité des transports pour les collégiens et les lycéens (perte de recettes de 70 000 € environ).

Par ailleurs, le Conseil Communautaire de décembre dernier a décidé de reporter au 1^{er} semestre 2018 la définition des modalités de transport des élèves de l'école élémentaire.

Les transports scolaires font l'objet de marchés publics, pour un montant cumulé de 1 192 000 € H.T.

3) Les recettes attendues :

Le budget annexe « transports » bénéficie de deux recettes affectées :

- Le versement transport (taux maximal : 0,80 %) permet d'estimer un produit annuel de 5,3 M€ ;
- La subvention du Département, estimée à 1 435 000 € conformément à la convention signée (suite à l'intégration totale des transports scolaires sur l'ensemble du territoire de MBA).
A noter que ce sera la Région qui se substituera au Département conformément au transfert de cette compétence.

Le budget annexe « transports » présente un excédent de fonctionnement 2017 de 1 152 000 € (hors charges de centralité).

La section d'investissement présente quant à elle, un déficit de 665 000 € qui sera prélevé sur les excédents de fonctionnement. Ainsi, les excédents cumulés de fonctionnement au 31 décembre 2017 s'élèveraient à 2 415 000 € après prise en compte des restes à réaliser en investissement.

A noter les charges de centralité qui s'élèvent à 181 000 € (5% affecté).

➤ **Le Pôle d'Echange Multimodal**

Une convention de financement pour l'étude de programmation du pôle d'échange multi modal à la gare de Mâcon a été signée en 2016 entre l'Agglomération, la ville de Mâcon et la SNCF. Ce projet a pour objectif d'améliorer l'accès au site et de développer l'offre de stationnement résidentiel et ferroviaire afin d'optimiser l'intermodalité en gare, notamment pour les transports collectifs routiers et les modes doux et afin d'offrir davantage de services aux voyageurs et aux riverains. L'Agglomération prenait 50 % à sa charge (20 000 € H.T).

Le précédent plan de mandature prévoyait une enveloppe de 2 000 000 € (74 000 € ont été engagés). L'enveloppe sera ramenée à 200 000 €.

Quelle suite donnée à ce projet ?

3. Equilibre social de l'habitat (PLH, aides financières, réserves foncières, amélioration du parc bâti)

3.1 Programme local de l'habitat

Pour mémoire le fonctionnement 2017, y compris les charges de centralité, se résume comme suit :

COUT TOTAL FONCTIONNEMENT	52 000 €
CHARGES DE CENTRALITÉ	108 000 €
RECETTES D'ACTIVITE	0 €
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	0 €
COUT NET	160 000 €

Le premier Programme Local de l'Habitat se termine (pour mémoire : 4 980 000 €).

L'étude du prochain PLH, qui s'appliquera sur la période 2019-2024, aura vocation à être plus stratégique. Une prospective sur le foncier disponible pour la création de logement privé et public et une réflexion sur l'amélioration et la revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs sera menée. Cette étude établira un programme d'action pour tous les volets du logement (social, privé, pour les seniors, les juniors, les publics en difficultés, les gens du voyage).

Ce sera un outil d'aménagement et de planification et devra identifier les cibles en matière d'aides au logement.

En 2017, MBA a perçu, pour son PLH 2013-2018, une subvention en investissement de l'Etat de 103 200 €.

Actions renouvelées :

- Observatoire de l'habitat (24 000 € en 2017). 24 000 € prévus en 2018 ;
- Action 15 du PLH portée par l'Aile Sud Bourgogne sur la mise à disposition de logement pour les jeunes (20 000 €) ;
- Etude en investissement pour l'élaboration du nouveau PLH 2019-2024 : 56 070 € prévus en 2018.

3.2 Actions et aides financières en faveur du logement social

Par la loi NOTRe, Mâcon Habitat a été rattaché au 1^{er} janvier 2017 à MBA qui sera sollicitée pour la garantie des emprunts (100 %) contractualisés par Mâcon Habitat. Par délibération du 14 décembre 2017, ce principe a été étendu à l'ensemble des bailleurs sociaux du territoire, dont les opérations rentrent dans le champ de compétences de MBA sous réserve d'une validation préalable du Bureau Permanent qui veillera en outre :

- à solliciter l'avis de la commune concernée par l'opération ;
- à s'attacher particulièrement à la volonté de redynamisation des centres-villes et des centres-bourgs par la proposition d'une offre complète de logements de qualité afin de maintenir et de faire revenir les populations et lutter ainsi contre le phénomène de périurbanisation et de consommation foncière observée dans le dernier bilan du PLH.

Le montant total des emprunts garantis par MBA s'élève à 7 097 000 €, pour une garantie à 100%.

MBA a accompagné Mâcon Habitat par le versement d'une subvention d'investissement de 150 000 € en 2017 au titre des actions de soutien à la production de logements sociaux dans les communes de MBA, celle-ci serait reconduite en 2018.

Par ailleurs, en 2017 MBA a versé une subvention exceptionnelle de 255 000 € à Mâcon Habitat pour un projet de réhabilitation pour un immeuble situé au 9 rue Dombey à Mâcon.

4. Politique de la ville

4.1 Contrat de ville

Pour mémoire le fonctionnement 2017 se résume comme suit :

COUT TOTAL FONCTIONNEMENT	476 000 €
RECETTES	0 €
COUT NET	476 000 €

Un contrat de ville 2015 – 2020 a été signé avec la ville de Mâcon en 2015 et concerne 4 quartiers :

- La Chanaye-Résidence (1 860 habitants) ;
- Marbé (1 090 habitants) ;
- Les Saugeraies – Gautriats (1 850 habitants) ;
- Les Blanchettes (2 110 habitants).

L'Agglomération s'est engagée sur des actions dans le cadre de sa compétence habitat (logements sociaux) et soutient des actions et réflexions en lien avec ses autres compétences (petite enfance, collecte et traitement des déchets ménagers, transports et mobilité, économie, formation supérieure, cohésion sociale, ...).

Des actions diverses sont menées depuis 2016 (enveloppe globale annuelle 30 000 €) :

- Cours de français pour l'insertion des populations étrangères dans la vie active ;
- Rapprochement des jeunes des quartiers de l'emploi par des actions de coaching et de mise en situation ;
- Mise en place de lieu de compostage et de bacs à jardiner dans les quartiers ;
- Apprentissage de la natation pour les élèves sortant du cursus scolaire sans avoir appris les bases ;
- Initiative jeunesse et action à travers le cheval, la musique et le rugby.

Par ailleurs, les projets portés par l'Aile Sud Bourgogne dans le cadre du contrat de ville sont :

- Action mobilité portée par Aile Sud Bourgogne pour 10 000 € ;
- Action savoir-être portée par Aile Sud Bourgogne pour 4 000 €.

L'Agglomération a également signé avec la ville de Mâcon et Mâcon habitat, une convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Mâcon. L'estimation de ces abattements a été évaluée à 608 000 €.

L'ensemble des actions menées en contre partie par le bailleur s'élève en moyenne à 700 000 € par an.

La Dotation de Solidarité Communautaire, versée à la ville de Mâcon, seule signataire d'un contrat de ville, s'est élevée à 434 000 € en 2017.

4.2 Développement local et insertion par l'économie

Pour mémoire le fonctionnement 2017 se résume comme suit :

COUT TOTAL FONCTIONNEMENT	231 147 €
RECETTES D'ACTIVITE	0 €
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	3 966 €
COUT NET	227 181 €

La fusion des 3 organismes PLIE, Mission Locale et CLLAJ en un seul, l'Aile sud Bourgogne, doit permettre de diminuer la participation de MBA.

Le montant de la cotisation 2018 demandée par l'AILE Sud Bourgogne devra être fixé par habitant à un montant identique pour les EPCI membres.

4.3 Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance

Pour mémoire le fonctionnement 2017 se résume comme suit :

COUT TOTAL FONCTIONNEMENT	19 000 €
RECETTES D'ACTIVITE	0 €
COUT NET	19 000 €

Le Conseil Communautaire du 14 décembre 2017 a créé un CISPD.

Son intervention se fera parallèlement et en complément du CLSPD de la ville de Mâcon qui est maintenu, conformément à la loi et en raison de problématiques particulières (politique de la ville, quartiers prioritaires, ...).

Le CISPD sera amené à conduire sur le territoire de MBA les actions précédemment mises en œuvre par le CLSPD intercommunal de Charnay-lès-Mâcon et celui de l'ex-CCMB, en particulier 2 actions concernant la sécurisation routière avec le prêt aux communes d'un radar pédagogique et l'accueil d'urgence VIF (violence Intra familiale) avec 2 logements (la Chapelle-de-Guinchay et Crèches-sur-Saône).

Autres actions à mener :

- Proposition d'acquérir un 2^{ème} radar préventif ;
- Co-signature d'un document d'orientation sur la sécurité routière au niveau du département sur la période 2018-2022 ;
- Formation aux risques routiers auprès des agents MBA à poursuivre (11 agents en 2018) ;
- Proposition d'un 3^{ème} logement au nord du territoire (coût des 2 logements actuels 7 000 €).

5. Accueil des gens du voyage

Pour mémoire le fonctionnement 2017, y compris les charges de centralité, se résume comme suit :

COÛT TOTAL FONCTIONNEMENT	101 000 €
CHARGES DE CENTRALITÉ	36 000 €
RECETTES D'ACTIVITÉ	60 000 €
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	35 000 €
COÛT NET	42 000 €

Nouvelle compétence transférée par la loi NOTRe à MBA au 1^{er} janvier 2017, ayant fait l'objet d'une évaluation du coût par la CLECT et déduit des attributions de compensation de Mâcon (montant 34 700 €), en attente de la réalisation d'une aire d'accueil obligatoire à Charnay-lès-Mâcon.

Pour conduire cette compétence, et après une année de gestion en régie, il a été décidé de faire appel à un prestataire extérieur spécialisé (**l'Hacienda**) dans le cadre d'un marché public pour la gestion des deux aires, s'élevant à 52 000 €/an.

5.1 Aire d'accueil de Mâcon

18 emplacements.

Coût 2017 : 75 000 € (impôts, travaux, entretien, collecte des déchets, fosse, eau, EDF,...).

Des travaux d'électricité (augmentation de l'ampérage) ont été engagés en fin d'année suite à l'épisode de froid (pose d'un compteur provisoire). Ils seront poursuivis sur 2018 avec la mise à disposition sur chaque emplacement de 2 prises. Le montant global des travaux s'élève à 53 000 €.

Les recettes prévisionnelles des usagers : 23 000 €/an, sous réserve d'encaissement.

La CAF par le biais de l'Allocation Temporaire de Logement verse une allocation annuelle de 24 000 €.

Par ailleurs, dans le cadre de l'aménagement de la rue des Belouses par la SEMA, il serait envisagé, en 2018, le raccordement de l'aire au futur réseau d'assainissement collectif (estimation des travaux : 85 000 €). Ces travaux permettraient d'économiser le coût annuel de l'entretien de la fosse toutes eaux qui s'élève à 20 000 €.

Enfin, des aménagements seront réalisés pour les sanitaires, chauffe-eau ainsi que le revêtement du terrain pour un montant global de 90 000 €.

5.2 Aire d'accueil de grand passage à Mâcon

La gestion de cette aire est assurée aujourd'hui par l'Hacienda. Pas de travaux prévus en 2018.

A noter, en 2018 la conclusion d'une convention avec la Communauté de communes du Pays de Bagé et de Pont de Vaux pour l'accueil des grands groupes sur leur aire de grand passage à Replonges (les modalités restent à définir).

6. Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

Pour mémoire le fonctionnement 2017, y compris les charges de centralité, se résume comme suit :

COÛT TOTAL FONCTIONNEMENT	8 595 000 €
CHARGES DE CENTRALITÉ	1 267 000 €
RECETTES D'ACTIVITÉ	10 658 000 €
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	0 €
EXCEDENT*	796 000 €

* Utilisé pour les dépenses d'investissement à la sécurisation des déchetteries, à l'implantation de colonnes enterrées et au renouvellement du parc véhicules.

Cette compétence a été reprise en 2014 dans le budget principal de l'Agglomération (fonction 812).

Pour 2018, un budget annexe « collecte et traitement des déchets ménagers » sera créé.

Pour information : frais de centralité (35 % soit environ 1 267 000 €).

Fiscalité 2017 : les 2 taux de TEOM des 2 ex-communautés ont été reconduits en 2017 (8.98% pour CAMVAL et 7.72% pour CCMB).

A compter de 2018, est applicable un taux unique de TEOM voté par le Conseil Communautaire du 28 septembre 2017 (8.77 %).

Afin de respecter l'égalité de traitement des usagers face à l'impôt, une harmonisation de la perception de cette taxe a été mise en place.

Coût de traitement des ordures ménagères (SMET et SYTRAIVAL) pour 2017 : 2 149 000 €.

Pour 2018, il est prévu une augmentation des tarifs et de la TGAP (+2%).

➤ Les projets 2018 :

- Poursuite du programme d'installation de colonnes enterrées et semi-enterrées ;
- Poursuite du renouvellement du parc véhicules (bennes) ;
- Poursuite de la sécurisation des déchetteries :
 - Réfection des gardes corps en déchetteries ;
 - Mise en œuvre du fonds de concours visant à l'acquisition de dispositifs de vidéosurveillance par les communes ;
 - Réhabilitation des locaux des gardiens dans les déchetteries.
- Contrôle d'accès des déchetteries ;
- Etudes techniques à lancer pour le déplacement de la plateforme de compostage et du quai de transfert ;
- Suppression de la collecte du verre en porte à porte.

7. Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Pour mémoire le fonctionnement 2017, y compris charges de centralité, se résume comme suit :

COÛT TOTAL FONCTIONNEMENT	30 000 €
CHARGES DE CENTRALITÉ	108 000 €
RECETTES D'ACTIVITE	0 €
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	0 €
COÛT NET	138 000 €

Par la loi NOTRe, cette nouvelle compétence est transférée aux EPCI au 1^{er} janvier 2018.

➤ Plusieurs situations sur le territoire :

1) Le SIABV de la Chapelle-de-Guinchay :

Par arrêté préfectoral, ce syndicat est dissout et son actif transféré à MBA.

La clôture du budget 2017 laisse un excédent en fonctionnement de 319 000 € et un excédent en investissement de 37 500 €. Ces résultats seront donc repris dans le budget annexe GEMAPI créé au 1^{er} janvier 2018.

Un programme de travaux a été élaboré sur la période 2017-2021 pour 174 000 € T.T.C, financés en partie par la Région à 30% et par l'Agence de l'Eau à 50%.

Montant à inscrire pour 2018 : 24 000 €.

2) Le SIVOM de l'Arlois :

Ce SIVOM perd la compétence GEMAPI, tout en gardant d'autres compétences.

Une convention de services entre le SIVOM et les communes membres a été transférée à MBA afin d'entretenir les ouvrages GEMAPI et la rivière Arlois (coût estimatif pour 2018 : 8 500 €).

3) Le SIVOM du Mâconnais - Le SIVOM de la Petite Grosne - l'EPTB Saône et Doubs :

A travers le mécanisme de la représentation-substitution, MBA est devenue, au 1^{er} janvier 2018, automatiquement membre de ces syndicats.

Syndicat	Montant adhésion 2018 (prévisions)
SIVOM du Mâconnais	49 689 €
SIVOM de la Petite Grosne	64 760 €
EPTB Saône et Doubs	4 658 €

Les contributions précédemment versées par les communes feront l'objet d'une évaluation des charges transférées et qui seront retenues sur les attributions de compensation 2018.

Il a été décidé de gérer cette compétence en régie et de créer au sein des services communautaires un service dédié. Les modalités de l'exercice de cette nouvelle compétence sont actuellement à l'étude avec l'EPTB Saône/Doubs, tout comme les modalités de financement.

MBA souhaite gérer cette compétence sur l'ensemble de ses bassins versants couvrant son territoire et les territoires voisins impactés.

Le transfert de cette compétence se faisant sans transfert de moyens, MBA aura à réfléchir à l'instar des autres EPCI à l'instauration d'une taxe GEMAPI avant le 1^{er} octobre 2018 pour une application en 2019.

B. LES COMPETENCES OPTIONNELLES

1. Voirie d'intérêt communautaire

- **Création ou aménagement de nouvelles voiries ou cheminements doux ;**
- **Entretien des voiries communautaires existantes ;**
- **Création et gestion de parcs de stationnement de plus de 500 places.**

1.1 Voiries

Le Conseil Communautaire du 14 décembre 2017, a précisé l'intérêt communautaire en matière de compétence voiries.

Dans le cadre de cette compétence, ont été définies d'intérêt communautaire les voiries suivantes :

Commune	Nom des rues
Charnay les Mâcon	Rue Marius Lacrouze compris giratoire Jacqueline Auriol
Varennnes les Mâcon	Rue de la Grosne (du giratoire RCEA à limite communale Mâcon)
Chaintré (ex SIVU des Bouchardes)	Rue du Tour de France
Chaintré (ex SIVU des Bouchardes)	Rue Sonia Roland
Chaintré + Crèches sur Saône (ex SIVU des Bouchardes)	Rue de la Bresse
Chaintré + Crèches sur Saône (ex SIVU des Bouchardes)	Rue du Mâconnais
Chaintré + Crèches sur Saône (ex SIVU des Bouchardes)	Rue de Bourgogne
Crèches sur Saône (ex SIVU des Bouchardes)	Rue du Beaujolais

Cette liste pourra être complétée des voiries internes des ZAE après avis des communes. Dans tous les cas, toute nouvelle voirie transférée fera l'objet d'une évaluation de la CLECT et d'une révision des Attributions de Compensation (AC), correspondant au transfert de charges.

En ce qui concerne la création, l'aménagement et la gestion des parcs de stationnement d'intérêt communautaire, ont été définies d'intérêt communautaire les nouveaux parcs de stationnement de plus de 500 places, créés à compter du 1^{er} janvier 2018 (soit aucun parking à ce jour).

1.2 Parking relais

Dans le plan de mandature, une enveloppe de 200 000 € est prévue pour la réalisation de parkings relais. A ce jour, 128 604 € ont été attribués, à savoir 7 604 € pour un projet sur la commune d'Azé et 121 000 € à répartir entre le projet d'aire de covoiturage à Mâcon Nord et Sud.

Pas d'autres projets identifiés à ce jour.

2. Protection et mise en valeur de l'environnement et cadre de vie (lutte contre la pollution de l'air, nuisances sonores, soutien actions maîtrise de la demande d'énergie)

2.1 Plan climat air énergie territorial (PCAET)

Lors du Conseil Communautaire du 14 décembre 2017, MBA a décidé d'engager l'élaboration, la mise en œuvre, l'animation et le suivi d'un plan climat air énergie (PCAET), et de mettre en œuvre une évaluation environnementale stratégique (ESS).

Une convention de partenariat va être signée avec le SYDESL (Syndicat Départemental d'Énergie de Saône-et-Loire). Ce dernier a proposé à l'ensemble des EPCI du département d'adhérer à un groupement d'achat pour désigner un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) et de bénéficier d'une aide pour le financement représentant 50 % du coût de l'élaboration des PCAET.

2.2 Lutte contre la pollution de l'air et des nuisances sonores

Pour mémoire le fonctionnement 2017 se résume comme suit :

COUT TOTAL FONCTIONNEMENT	18 260 €
RECETTES D'ACTIVITE	0 €
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	8 799 €
COUT NET	9 461 €

Compétence obligatoire depuis la création de l'Agglomération en 2005.

- Adhésion à l'association « Atmosf' Air Bourgogne », devenue Atmo Bourgogne-Franche-Comté, (15 940 € en 2017).
Prévision 2018 : 16 028 €
- Adhésion à l'« Association Nuisances infrastructures Val de Saône » dont le but est la protection de la population du Val de Saône contre les nuisances des infrastructures, et la recherche de solutions permettant une meilleure intégration des ouvrages dans leur environnement (reconduction de l'adhésion 2017 : 1 550 €).

3. Equipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire (constructions, gestion, entretien)

3.1 Conservatoire communautaire

Pour mémoire le fonctionnement 2017, y compris les charges de centralité, se résume comme suit :

COUT TOTAL FONCTIONNEMENT	2 514 000 €
CHARGES DE CENTRALITÉ	181 000 €
RECETTES D'ACTIVITE	368 000 €
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	1 642 000 €
COUT NET	685 000 €

En matière culturelle, la compétence de MBA se limite à la reconnaissance d'intérêt communautaire du conservatoire Edgar Varèse.

Parallèlement, sans fondement juridique solide, des subventions aux écoles municipales et associatives de musique et de danse sont accordées. Les critères initialement proposés pour l'attribution de ces subventions ne sont aujourd'hui plus appliqués pour permettre à MBA de porter l'école associative du Val Lamartinien en raison de la faiblesse des participations des communes en bénéficiant.

Ainsi, les subventions 2017 s'élevaient à hauteur de 103 000 € :

- 29 000 € pour l'école de musique de Charnay-lès-Mâcon ;
- 36 000 € pour l'école de musique du Val Lamartinien ;
- 11 000 € pour l'école de musique de la Chapelle-de-Guinchay ;
- 22 000 € pour l'école de musique de Sancé ;
- 5 000 € pour l'école de musique de Crêches-sur-Saône.

MBA s'est faite accompagner par un cabinet d'études afin de réaliser un état des lieux/diagnostic de l'activité de l'enseignement musical sur son territoire et d'étudier les différents scénarios possibles à l'échelle de l'Agglomération.

➤ LES PROJETS 2018

Après la rénovation des studios de danse en 2017, les principaux projets sont :

- la création de nouvelles salles de cours (215 000 €) ;
- le renouvellement du parc instrumental ramené à 70 000 € en raison de la suppression de l'aide de la Région.

A noter que l'achat de l'orgue installé en 2017 au conservatoire (88 200 €) permet une économie annuelle en fonctionnement de 7 000 € (arrêt de la location de l'orgue du Temple).

En termes de politique tarifaire, une hausse de 2 %, est proposée, soit environ 4 000 € de recettes supplémentaires à attendre.

Il est à noter que la fusion a conduit à une perte de recettes d'exploitation estimée à 14 500 € pour 2017-2018 du fait de l'accession des familles résidant sur le territoire de l'ex-CCMB aux tarifs « agglomération ».

Enfin, la mise à disposition gratuite des équipements auprès des associations est évaluée à 38 160 € et la subvention de 4 000 € à l'association Triolet (parents d'élève du Conservatoire) sera reconduite.

3.2 Pôles aquatiques (Mâcon + Azé)

Pour mémoire le fonctionnement 2017, y compris les charges de centralité, se résume comme suit :

COÛT TOTAL FONCTIONNEMENT	1 965 000 €
CHARGES DE CENTRALITÉ	181 000 €
RECETTES D'ACTIVITE	1 015 000 €
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	907 900 €
COÛT NET	223 100 €

78% des charges à caractère général du centre aquatique représente des dépenses incompressibles, principalement composées des fluides, en plus des produits de traitement, les analyses d'eau, la maintenance des équipements ou encore les dépenses d'entretien.

La réalisation du cuvelage du bassin olympique va générer une économie en consommation d'eau (1 700 m³ d'eau économisés sur 2017).

La nouvelle législation concernant la vidange des bassins de natation, passant à une vidange par an au lieu de deux devrait également générer des économies sur la consommation d'eau. Cela devrait représenter au total une économie de 15 000 € en 2018.

Pour assurer la sécurité de l'équipement, MBA a recours à un prestataire extérieur (coût de 30 000 €).

Après la réfection du cuvelage du bassin olympique, réalisée en 2017 pour un montant de 602 000 €, et la réfection de la salle de repos et de réunion (105 000 €), l'année 2018 sera marquée par l'engagement des travaux de construction de la couverture rétractable du bassin d'agrément, pour un montant estimé à 1 693 000 €.

En termes de politique tarifaire, une hausse de 2 %, est proposée, soit environ 18 000 € de recettes supplémentaires à attendre.

A noter la mise à disposition gratuite des lignes d'eau auprès des associations et des écoles primaires évaluée à 422 600 €.

L'enjeu dans les prochaines années sera d'adapter la capacité d'accueil aux besoins identifiés pour faire face à l'offre privée qui s'est développée.

4. Action sociale d'intérêt communautaire

4.1 Petite enfance

Pour mémoire le fonctionnement 2017, y compris les charges de centralité, se résume comme suit :

COUT TOTAL FONCTIONNEMENT	5 745 000 €
CHARGES DE CENTRALITÉ	1 267 000 €
RECETTES D'ACTIVITE	3 851 000 €
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	2 274 000 €
COUT NET	887 000 €

Le 29 juin 2017, le Conseil Communautaire a redéfini l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « Action Sociale d'intérêt communautaire » afin de l'étendre à l'ensemble du territoire des 39 communes de MBA à compter du 1^{er} septembre 2017, conformément aux accords passés antérieurement à la fusion.

Cette fusion entraîne le transfert en gestion de 5 établissements, et de 19 agents, et services nouveaux, situés à Crêches-sur-Saône et La Chapelle-de-Guinchay, venant compléter l'offre de services au Sud de MBA.

Il s'agit du :

- Multi accueil « Copains copines » de Crêches-sur-Saône (17 places) ;
- Multi accueil « Les P'tits Loups » de La Chapelle-de-Guinchay (24 places) ;
- Relais Assistant-e-s Maternel-le-s (RAM) de Crêches-sur-Saône ;
- Relais Assistant-e-s Maternel-le-s (RAM) de La Chapelle-de-Guinchay ;
- Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) « Bulle d'oxygène ».

MBA dispose ainsi d'établissements et services d'accueil, offrant 405 places réparties sur l'ensemble du territoire, permettant d'accueillir plus de 1 300 enfants chaque année.

Sur le budget 2018, MBA aura la charge en année pleine de ces établissements (+143 000 € pour les charges à caractère général et + 463 000 € pour les charges de personnel, avec des recettes également sur 12 mois (+ 301 000 €).

Le coût prévisionnel de cette compétence pour 2018 s'établirait ainsi :

COUT TOTAL FONCTIONNEMENT	6 063 000 €
CHARGES DE CENTRALITÉ	1 314 000 €
RECETTES D'ACTIVITE	3 680 000 €
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	2 404 000 €
COUT NET	1 293 000 €

➤ Evolution du programme des équipements de la petite enfance :

La nécessaire prise en compte d'une nouvelle offre privée sur le territoire de MBA, invite à faire une pause dans le développement de l'offre publique de garde en regard des besoins identifiés ne justifiant plus la création d'une nouvelle crèche de 36 places.

Pour autant, l'emplacement initialement prévu constituera une réserve foncière pour MBA.

Le programme de réhabilitation des sites existants sera maintenu, à savoir :

- le multi accueil de Bioux en 2018 (455 000 €) ;
- la crèche des Blanchettes en 2019 (1 000 000 €) ;
- et la relocalisation du multi accueil des Tilleuls aux Saugeraies en 2019 (1 000 000 €).

C. LES COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES

1. Enseignement supérieur

Pour mémoire le fonctionnement 2017, y compris les charges de centralité, se résume comme suit :

COÛT TOTAL FONCTIONNEMENT	215 950 €
CHARGES DE CENTRALITÉ	36 000 €
RECETTES D'ACTIVITÉ	0 €
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	8 640 €
COÛT NET	243 310 €

En 2018, après accord des différents partenaires et dissolution de l'IRVSM, il est proposé de conventionner directement avec l'Université de Bourgogne afin de financer le poste de directeur de Monsieur GONOD (précédemment IRVSM), qui est mis à disposition de la Chaire de Droit rural (55 000 €/an sur 3 ans).

Parallèlement, Monsieur GONOD étant désormais en totalité mis à disposition de l'université, il sera nécessaire de recruter un collaborateur au sein des services de MBA qui assurera des missions partagées en matière de développement économique, de tourisme, et d'enseignement supérieur.

Les autres soutiens :

UNIVERSITE DE BOURGOGNE	ATTRIBUE 2017	SOLLICITE 2018	MONTANT PROPOSE 2018
Aménagement site universitaire	22000	-	-
Hébergement Master 1 et 2 Sciences de l'eau	19 480 €	12 365 €	12 365 €
SEFCA création Chaire universitaire droit rural 2016-2017	2 000 €	-	-
SEFCA 50% assistante administrative Master Droit rural	12 000 €	-	-
Fonctionnement Master et Chaire Droit Rural	-	55 000 €	55 000 €
Licence pro. MTC	8 000 €	8 000 €	8 000 €
Licence pro. MAI	8 000 €	8 000 €	8 000 €
Licence pro. MACOM	8 000 €	8 000 €	8 000 €
Master Droit 2 rural	10 000 €	10 000 €	10 000 €
ESPE	10 000 €	5 000 €	5 000 €
Salle supplémentaire Master Sciences de l'eau	2 625 €	-	-
SOUS-TOTAL	102 105 €	106 365 €	106 365 €
UNIVERSITE DE LYON			
Université Lyon Master 1 et 2 Sciences de l'eau	31 000 €	31 000 €	31 000 €
AUTRES			
IRVSM	63 000 €	-	-
Forum post-Bac	5 000 €	5 000 €	*
Lycéens en cœur	500 €	500 €	*
Etudiants ESPE	1 000 €	1 000 €	*
GIP pôle Bourgogne Vigne et Vin	3 900 €	3 900 €	3 900 €
SOUS-TOTAL	73 400 €	10 400 €	3 900 €
TOTAL GENERAL	206 505 €	147 765 €	141 265 €
* en attente de connaître les modalités d'intervention des autres participants			
* en attente de l'étude du dossier de subvention			

2. Scène nationale

Pour mémoire le fonctionnement 2017 se résume comme suit :

COUT TOTAL FONCTIONNEMENT	624 600 €
RECETTES D'ACTIVITE	0 €
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	569 000 €
COUT NET	55 600 €

Lors de sa séance en date du 29 juin 2017, le Conseil Communautaire a adopté le nouveau contrat d'objectifs présenté par la Scène Nationale et validé par la DRAC pour 2017-2020.

La participation financière de MBA est maintenue, pour la période considérée, à 624 600 € maximum par an.

- Une réflexion devra être engagée sur la rénovation énergétique du Théâtre.
- Qui de la ville ou de MBA est susceptible de mobiliser le plus de subventions ?
- Quelles sont les modalités d'intervention et de portage de cette action ?

Les économies en fonctionnement ainsi générées viendraient en diminution de la subvention annuelle accordée par MBA à la Scène nationale.

3. Protection des espaces naturels sensibles

La nouvelle gouvernance du SMGS :

La dissolution du Syndicat Mixte portant l'opération Grand Site est engagée et devrait être effective au 1^{er} janvier 2019. A l'issue de celle-ci, le Département assurera pour plus de cohérence, la gestion de l'opération Grand Site en partenariat avec MBA qui pérennisera la subvention de fonctionnement précédemment attribuée au Syndicat Mixte (274 155 €).

Le SMGS est chargé, avec l'appui des services départementaux du renouvellement du label Grand Site de France et MBA, en lien avec le Département et l'Etat, est chargée des modalités de dissolution du syndicat mixte.

Comme prévu dans le cadre de la convention de gestion, MBA et le Département partageront à part égale, les frais correspondant à ces deux opérations.

4. Environnement (SPANC sur le territoire de la CCMB)

Pour mémoire le fonctionnement 2017 se résume comme suit :

COÛT TOTAL FONCTIONNEMENT	7 909 €
RECETTES D'ACTIVITE	540 €
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	0 €
COÛT NET	7 369 €

Dans l'attente de la décision de l'Etat concernant la date du transfert obligatoire de la compétence eau et assainissement, MBA continuera de porter en 2018 la compétence SPANC pour les communes de l'ex CCMB. Dès la décision du législateur connue, un nouveau calendrier d'exercice de l'ensemble de ces compétences sera proposé.

Pour mémoire, MBA n'ayant pas les moyens techniques et humains, une convention de mise à disposition des services du SITEAM a été signée jusqu'en 2020 (7 909 € en 2017).

Afin d'encourager les usagers, maîtres d'ouvrages de leur installation, à procéder aux travaux de réhabilitation qui s'imposent (407 équipements présentant un risque sanitaire, environnemental voire une nuisance), MBA va animer sur le périmètre de l'ex-CCMB uniquement, à travers le SITEAM, une opération permettant le versement d'aide financière par l'Agence de l'Eau aux usagers (3 300 € maximum par foyer) par l'intermédiaire de MBA. Les modalités de cette opération seront traduites dans une convention de mandat. L'Agence de l'Eau versera 300 € par opération achevée à MBA au titre de l'animation.

A partir de 2018, la réhabilitation de 263 installations pourra être subventionnée. Une notification de l'Agence de l'eau a été adressée à MBA pour une subvention globale de 946 800 € dont 867 900 € au titre de la réhabilitation de 263 installations, et 78 900 € au titre de l'animation.

A ce jour, aucune décision d'aide n'est envisagée au-delà de 2018 car l'Agence de l'Eau, dans son 11^{ème} programme d'aide (2019-2024) prévoit d'arrêter les dispositifs d'aides à la réhabilitation.

Budget 2018 : il est prévu pour l'instant, la poursuite de l'assistance du SITEAM et le déroulement de l'étude (1^{ère} phase) préalable à la prise de compétence soutenue par l'Agence de l'eau selon un taux qui reste à définir.

III. LA SITUATION FINANCIERE DE MBA

A. LE BUDGET PRINCIPAL

MBA présente au 31 décembre 2017 (sous réserve du vote du compte administratif) :

- Un excédent de fonctionnement de 1 939 151 €, dont 518 000 € de rôles fiscaux supplémentaires et complémentaires ;
- Un excédent d'investissement de 9 236 316 €, dont la réalisation d'un emprunt de 6 700 000 €.

Pour mémoire, les résultats antérieurs présentaient :

- Un excédent de fonctionnement de 3 436 981 €, portant ainsi l'excédent de fonctionnement au 31 décembre 2017 à 5 376 132 € ;
- Un excédent d'investissement de 872 064 €, portant ainsi l'excédent d'investissement avant les restes à réaliser à 10 108 380 €.

Après prise en compte des restes à réaliser, soit :

- En dépenses : 12 527 896 € ;
- En recettes : 2 952 493 €.

Les excédents réels d'investissement au 31 décembre 2017 sont ainsi portés à 532 977 €.

B. LE BUDGET ANNEXE TRANSPORT

MBA présente au 31 décembre 2017 (sous réserve du vote du compte administratif) :

- Un excédent de fonctionnement de 1 152 183 € (hors charges de centralité) ;
- Un déficit d'investissement de 664 983 €.

Pour mémoire, les résultats antérieurs présentaient :

- Un excédent de fonctionnement de 1 990 240 €, portant ainsi l'excédent cumulé à 3 142 422 € ;
- Un excédent d'investissement de 230 861 €, portant ainsi le déficit à - 434 122 €.

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement s'élèvent à 293 310 €.

Ainsi, MBA présentera un besoin total de financement en investissement, après prise en compte des restes à réaliser, de - 727 432 €.

Le solde de l'excédent de fonctionnement après affectation du résultat sera de 2 414 990 € (repris au budget primitif 2018) et fera l'objet d'un prélèvement pour financer l'acquisition de bus.

C. LES BUDGETS ANNEXES « CAMPING SITE D'AZÉ » ET « PEPINIERE D'ENTREPRISES »

Cela n'appelle pas de remarques particulières, ces budgets étant équilibrés.

IV. LA PRESENTATION DE LA DETTE

En 2017, MBA a réalisé un emprunt de 6,7 millions d'euros, conformément à sa stratégie financière (emprunt sur 20 ans à un taux fixe de 1.45%).

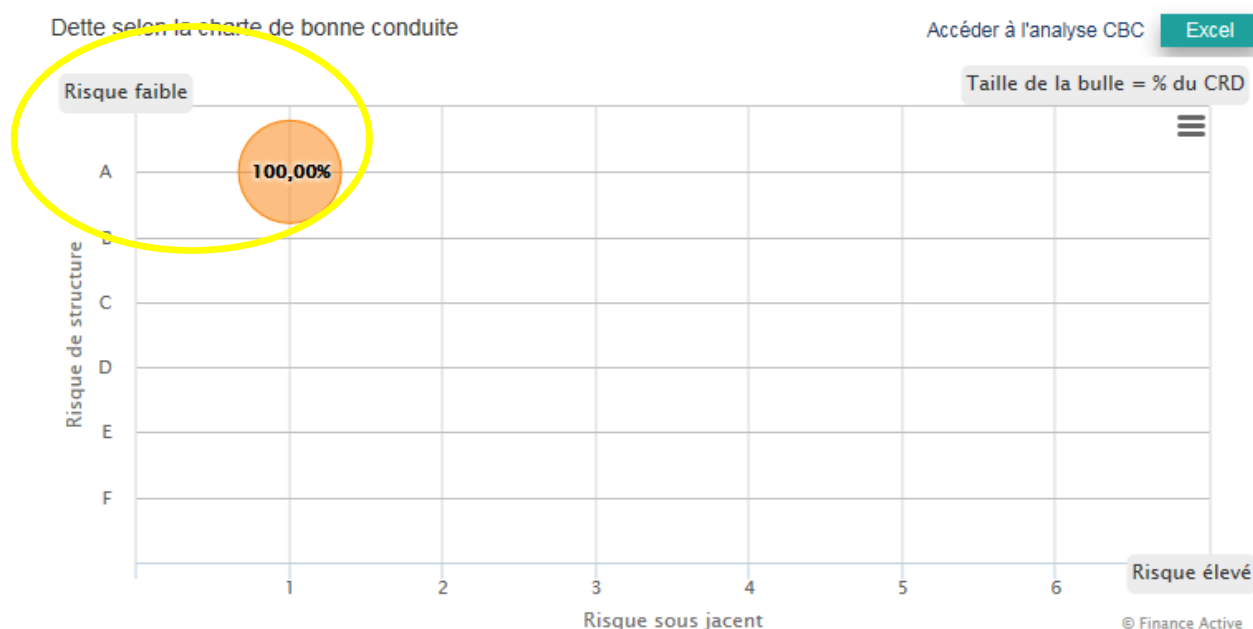
Cela génère le remboursement annuel d'un capital de 335 000 € et représente une charge d'intérêts d'environ 90 000 €/an (en début d'amortissement 16 000 € uniquement en 2018).

Cet emprunt a été contracté pour réaliser :

- les travaux de rénovation du siège de MBA (fin des travaux du 1^{er} et 2^{ème} étage en juillet – pm coût total : 2 480 000 €) ;
- l'aménagement des bassins aquatiques (cuvelage du bassin olympique, et démarrage de la couverture rétractable du bassin d'agrément – pm coût total 2 295 000 €) ;
- la réhabilitation des crèches (1 189 000 €) ;
- l'aménagement des déplacements doux (726 000€).

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2018 est de 12 614 586 € avec un taux moyen de 1,89 %.

Structure de la dette :



Dettes par prêteur

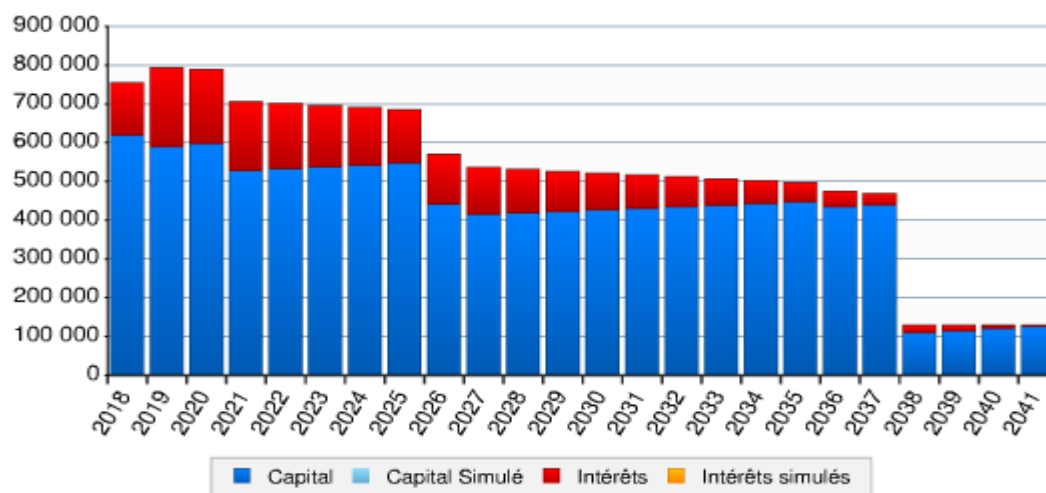
Accéder à l'analyse par prêteur

[Excel](#)

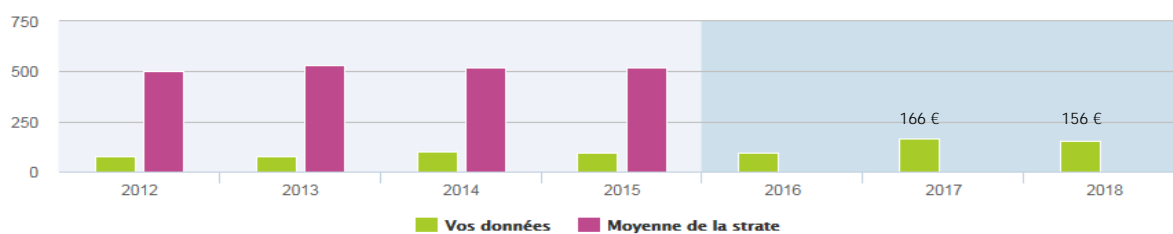
Prêteur	CRD	% du CRD
CAISSE D'EPARGNE	7 207 032,19 €	57.13 %
CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	2 528 780,00 €	20.05 %
CREDIT FONCIER DE FRANCE	1 790 753,32 €	14.20 %
BANQUE POPULAIRE	1 021 963,31 €	8.10 %
CREDIT AGRICOLE	66 057,34 €	0.52 %
Ensemble des prêteurs	12 614 586,16 €	100.00 %

Profil d'extinction de la dette :

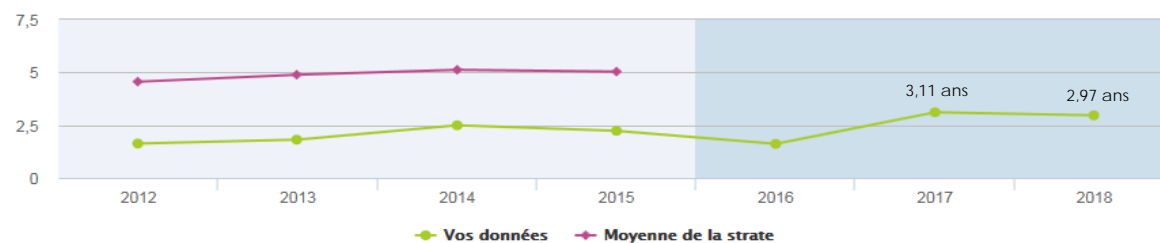
Flux de remboursement



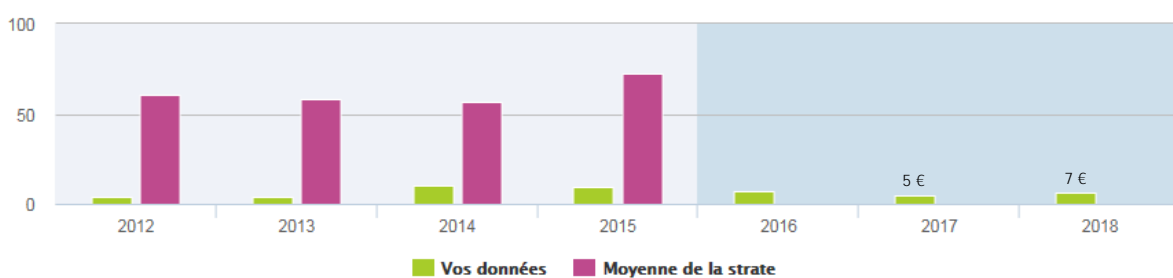
Encours de dette en euros / habitant



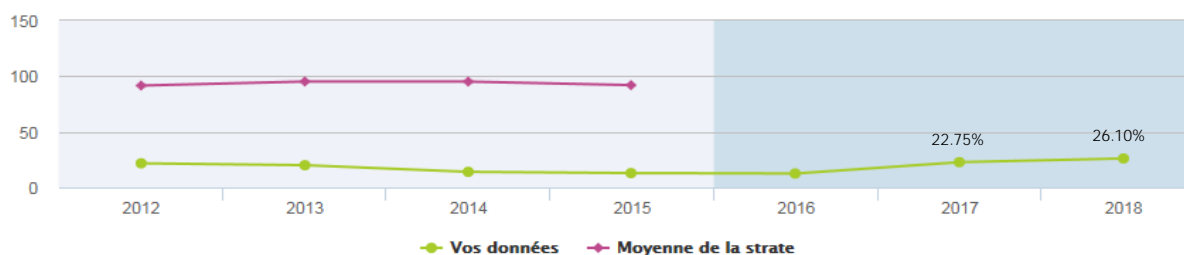
Ratio de désendettement (en années)



Annuité en euros / habitant



Encours de dette / Recettes de fonctionnement (en %)



V. LE PROJET D'AGGLOMERATION 2014-2020

Le plan pluriannuel voté lors du Conseil Communautaire du 30 juin 2016 présentait un montant global en investissement de 39 300 000 € (hors transports). Pour répondre à une volonté de MBA de maintenir une solide capacité financière d'actions favorables à l'économie et l'attractivité du territoire, et compte-tenu des nouvelles compétences, il est proposé de réviser ce plan pluriannuel.

Il passerait ainsi à 42 525 000 €, dont 2 650 000 € votés en décembre 2016 pour le nouveau fonds de concours pour le développement local des 39 communes membres de la future Agglomération.

Au 31 décembre 2017, pratiquement la moitié des crédits ont été engagés.

Il reste ainsi 21 353 000 € à exécuter d'ici la fin du mandat qui seraient financés de la manière suivante :

- Ressources affectées (FCTVA, Subventions) pour 2 642 000 € ;
- Autofinancement pour 11 069 000 € (budget principal et budgets annexes hors transports) ;
- Recours à l'emprunt pour 7 600 000 €.

Ainsi pour le budget 2018, MBA prévoit d'inscrire des crédits à hauteur de 18 676 000 € (reports compris).

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT MANDATURE 2014-2020	Délibération CC 30/06/2016	Nouveau montant proposé	Total engagé au 31/12/2017	reste à financer au 01/01/2018	Reports 2017 financés par excédents 2017	2018	2019	2020	au-delà
actions	TTC	TTC							
Axe 1 : Une agglomération productive	5 260 000	8 899 885	1 962 413	6 937 472	239 413	1 885 322	2 598 000	2 148 000	306 150
Europarc Sud Bourgogne (solde au 01/01/2014)	1 680 000	1 680 000	1 680 000	0	0	0	0	0	0
Voiries - ZAE	0	2 000 000	0	2 000 000		150 000	1 000 000	850 000	0
Développement d'un village d'entreprises	0	460 000	0	460 000			30 000	430 000	0
Aménagement nouvelles zones d'activités économiques et constitution de réserves foncières = actions de développement économique	2 500 000	2 597 000	48 850	2 548 150	5 850	1 006 000	968 000	268 000	306 150
ZAE EN DAREZE LA ROCHE VINEUSE		258 000	43 000	215 000		43 000	43 000	43 000	86 000
ZAE PERONNE		258 000	5 850	252 150	5 850	58 000	55 000	55 000	84 150
ZAE SANCE		330 000	0	330 000	0	130 000	80 000	70 000	50 000
AIDES A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES		150 000	0	150 000	0	30 000	40 000	50 000	30 000
ETUDES PREALABLES FUTURES ZAE		156 000	0	156 000			50 000	50 000	56 000
SIGNALTIQUE ZAE		25 000	0	25 000		25 000			
AMEGAEMENT ESPACE COWORKING		120 000	0	120 000		120 000			
RESERVE FONCIERE		1 000 000	0	1 000 000		500 000	500 000		
CITE ENTREPRISES		200 000	0	200 000			200 000		
DEVELOPPEMENT NUMERIQUE		100 000	0	100 000		100 000			
Accompagnement des communes dans la revitalisation des centres ville et centres bourg		1 500 000	0	1 500 000		500 000	500 000	500 000	0
fonds de concours éco (AP close au 31/12/2016)	500 000	156 813	156 813	0	156 813	0	0	0	0
Développement économique touristique	0	429 322	0	429 322	0	229 322	100 000	100 000	
Formation supérieure	580 000	76 750	76 750	0	76 750	0	0	0	0
Axe 2 : Une agglomération solidaire et créative	6 365 000	5 709 994	2 952 602	2 757 392	1 843 445	977 820	1 779 572	0	0
Réfection cuvelage bassin olympique - Couverture bassin extérieur	2 400 000	2 295 000	2 169 633	125 367	1 558 716	125 367	0	0	0
Réfection et aménagement salle de repos pôle aquatique		105 000	105 000	0	31 349	0	0	0	0
Réfection douches espace Papa + rampe extérieure	100 000	81 956	81 956	0	0	0	0	0	0
Crèches Charnay, LRV, Péronne (solde)	230 000	143 038	143 038	0	0	0	0	0	0
Réhabilitation Crèches + nouvelles crèches	3 220 000	2 455 000	80 723	2 374 277	37 441	594 705	1 779 572		0
Aménagement salles de cours conservatoire		215 000	20 700	194 300	20 700	194 300	0	0	0
Rénovation studios de danse	415 000	415 000	351 552	63 448	195 239	63 448	0	0	0
Axe 3 : Une agglomération durable et équilibrée	23 500 000	24 240 359	14 282 148	9 958 211	6 658 329	5 471 414	2 893 125	1 593 672	0
Schéma de déplacements doux (solde)	1 020 000	865 000	448 692	416 308	72 229	416 308	0	0	0
Participation Pôle Multimodal Gare de Mâcon ville	2 000 000	200 000	74 000	126 000	40 000	40 000	86 000	0	0
Prise en charge de grands axes de communication routière	2 550 000	1 275 000	1 275 000	0	1 172 500	0	0	0	0
Solde PLH 2013/2018	4 700 000	4 228 000	2 882 330	1 345 670	470 021	1 345 670	0	0	0
Nouveau PLH 2019/2024		1 000 000	0	1 000 000			472 000	528 000	
Programme modernisation et sécurisation déchèteries	1 530 000	2 798 000	1 412 328	1 385 672	346 617	950 000	270 000	165 672	0
Colonnes enterrées	1 000 000	1 000 000	671 807	328 193	107 808	328 193	0	0	0
Déplacement et création d'un quai de transfert mixte routier/fluvial	1 500 000	1 500 000	0	1 500 000	0	100 000	500 000	900 000	0
Déplacement et création d'une plateforme de compostage	1 000 000	1 000 000	0	1 000 000	0	25 000	975 000	0	0
Plan Climat Energie Air Territorial (PCEAT)	500 000	60 000	0	60 000	0	60 000		0	0
Renouvellement parc camions bennes	1 500 000	1 500 000	775 794	724 206	162 147	724 206		0	0
Participation à la création de parkings de co- voiturage	200 000	200 000	129 004	70 996	129 004	70 996	0	0	0
Fonds de concours aux communes membres 2014/2016	6 000 000	5 413 648	5 413 648	0	3 013 798	0	0	0	0
Fonds de concours soutien local 2017-2019		2 650 000	1 117 000	1 533 000	1 072 098	1 083 000	450 000		0
Mise en conformité aires gens du voyage		230 711	52 670	178 041	52 670	178 041			
Diagnostic et travaux de voiries		320 000	29 875	290 125	19 438	150 000	140 125		
TOTAL 1	35 125 000	38 850 238	19 197 163	19 653 075	8 741 187	8 334 556	7 270 697	3 741 672	306 150
participation RCEA (participation en 2018-2019)	1 700 000	1 700 000	0	1 700 000	0	850 000	850 000		0
rentrée au capital SEMA	475 000	474 762	474 762	0	0	0	0	0	0
cité judiciaire (50 % sur 2016)	1 500 000	1 500 000	1 500 000	0	750 000	0	0	0	0
aménagement numérique dev éco	500 000	0		0	0	0	0	0	0
TOTAL 2	4 175 000	3 674 762	1 974 762	1 700 000	750 000	850 000	850 000	0	0
TOTAL 1 + 2	39 300 000	42 525 000	21 171 925	21 353 075	9 491 187	9 184 556	8 120 697	3 741 672	306 150

Par ailleurs, MBA prévoit des investissements pour la continuité du service (renouvellement des biens) à savoir :

Budget principal	806 000 €
Budget annexe Pépinière d'entreprises	16 000 €
Budget annexe collecte des déchets ménagers	217 000 €
Budget annexe Gémapi	32 000 €

S'agissant des investissements du budget annexe « transports », une enveloppe de 3 756 000 € est prévue pour le renouvellement progressif des bus sur une période de 7 ans, conformément à la convention de DSP, qui prévoit un renouvellement de 1 à 3 bus par an (environ 1 000 000 €).

VI. LA PROSPECTIVE ET LA CONCRETISATION DANS LE BUDGET 2018

Afin d'apporter une meilleure lecture budgétaire aux élus communautaires, en plus des budgets annexes existants, il est créé 2 nouveaux budgets annexes. Ainsi, pour 2018, il sera présenté en séance :

- Budget principal ;
- Budget annexe « transports » ;
- Budget annexe « collecte des déchets ménagers » ;
- Budget annexe « camping site d'Azé » ;
- Budget annexe « pépinière d'entreprises » ;
- Budget annexe « GEMAPI ».

A. LES RESSOURCES

➤ Le maintien des dotations en 2018 sur fond de pacte financier avec l'Etat :

Dans la loi de finances 2018, le dispositif de contractualisation Etat-collectivités prévoit de limiter la hausse des dépenses de fonctionnement de ces dernières à 1,2 % en moyenne (inflation comprise) pour les collectivités ayant des dépenses réelles de fonctionnement supérieures à 60 M€ d'euros. Le maintien de la dotation équivalente à n-1 est conditionné par ce dispositif. Le budget principal de MBA étant inférieur au seuil de contractualisation avec l'Etat, MBA n'est donc pas concerné par ce dispositif, mais devra, pour ne pas être pénalisée en 2019, veiller au respect de ces hausses de charges de fonctionnement.

A noter toutefois que les collectivités en-deçà de ce seuil peuvent également volontairement contractualiser sur ces mêmes bases.

Pour information, les ratios de structure financière de MBA, à l'horizon 2020 seraient les suivants :

- La capacité d'autofinancement brute (CAF) tous budgets confondus et après neutralisation des charges de centralité, de l'ordre de 5 000 000 €.
- La CAF nette (déduction du capital remboursé) de l'ordre de 4 200 000 €.
- La capacité de désendettement comprise entre 2 et 3 ans (elle était de 1,28 en 2017) peut être qualifiée excellente, pour mémoire le seuil critique étant au-delà de 10 ans.

➤ La dotation de compensation :

La dotation de compensation des EPCI est une dotation indexée et se voit écrêtée tous les ans de 2 % environ. Ainsi, celle-ci s'élèverait à 7 168 000 € en 2018 contre 7 330 000 € en 2017.

- La dotation d'intercommunalité :

En 2018, la dotation d'intercommunalité observerait une importante croissance qui s'expliquerait essentiellement par la hausse du CIF du fait de la fusion. En effet, celui-ci serait de 38 % en 2018 contre 26 % en 2017. Ainsi, la dotation d'intercommunalité spontanée s'élèverait après écrêtement à 1 176 000 € contre 445 000 € en 2017.

A compter de 2019, la dotation d'intercommunalité reviendrait à un niveau de 1 021 000 €, du fait du retour du CIF à un niveau de 24 % environ.

- Les allocations compensatrices et la dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) :

Les allocations compensatrices diminueraient de 4 % par rapport à 2017, et s'établiraient ainsi à 567 000 € contre 590 000 € en 2017.

La DCRTP serait quant à elle nulle (elle était de 98 500 € en 2017).

- **Les recettes fiscales :**

Après une année d'harmonisation des taux suite à la fusion, MBA a adopté des décisions en matière fiscale ayant un impact sur 2018.

- Baisse des bases minimum CFE (- 200 000 €) ;
- Institution d'un taux unique de TEOM à 8,77 %.

Pour 2018, une évolution de 1,5 % sur les bases a été appliquée (dont 1 % de revalorisation des valeurs locatives prévu dans la loi de finances) et les taux ont été maintenus au niveau de 2017, portant ainsi les prévisions de ressources fiscales suivantes :

	MBA 2017 (fusion CAMVAL + CCMB)		MBA 2018	
	Taux votés 2017	Total produits perçus 2017	Taux proposés 2018	Budget primitif 2018
FB	0,956%	957 553	0,956%	971 000
TH	10,47%	11 362 965	10,47%	11 480 000
FNB	1,80%	86 875	1,80%	87 000
Taxe additionnelle FNB	-	99 281	-	100 000
CFE	24,89%	10 068 613	24,89%	9 575 000
IFER	-	429 626	-	433 000
CVAE	-	5 404 592	-	5 610 000
TASCOM	-	1 372 188	-	1 385 000
FNGIR	-	127 958	-	128 000
		29 909 651		29 769 000
		-		
TEOM CAMVAL	8,98%	7 967 846		
TEOM CCMB	7,72%			
TEOM MBA			8,77%	8 287 000
		37 877 497		38 056 000

A noter le dégrèvement de la taxe d'habitation sur la résidence principale instauré dès 2018 par l'Etat, qui vise à dispenser de taxe d'habitation sur la résidence principale environ 80 % des foyers d'ici 2020. Le mécanisme est progressif (abattement de 30 % en 2018, de 65 % en 2019 puis de 100 % en 2020) et soumis à des conditions de ressources.

L'Etat prendra en charge ces dégrèvements, dans la limite des taux et des abattements en vigueur en 2017.

➤ **Les recettes propres :**

Ces recettes sont directement liées à l'activité de la collectivité (3 417 000€ en 2017).

En ce qui concerne les tarifs de la piscine et du conservatoire, une hausse des tarifs de l'ordre de 2% est proposée générant un produit complémentaire de 25 000 €.

Pour la compétence petite enfance, les recettes en année pleine des établissements du sud transférés apporteront un complément de 101 000 €.

Dès 2017, une facturation inter budgets a été mise en œuvre afin d'affecter des charges de centralité aux différents budgets (85 000 € pour le budget annexe Transports et 18 000 € pour le budget annexe Pépinière). Cette opération sera renouvelée en 2018 et étendue aux nouveaux budgets annexes « collecte des déchets » et « Gémapi ».

➤ **Les subventions de fonctionnement reçues pour accompagner nos compétences :**

La participation de l'ADEME sur les actions environnementales a été annoncée à la baisse (on passerait de 1 174 000 € à 400 000 €).

La participation de la CAF pour les établissements petite enfance du sud apportera un complément de 200 000 € pour une année pleine.

➤ **Une recette exceptionnelle :**

Une reprise sur provision arrivant à son terme (garantie d'emprunt SEMA) sera inscrite au budget 2018 pour 500 000 €.

B. LES DEPENSES

L'évolution des dépenses de fonctionnement à iso périmètre (et après neutralisation des charges de centralité) serait de l'ordre de + 1,04 % tous budgets confondus avec une volonté de maintenir, voire contenir, cette évolution chaque année.

➤ **Le versement des attributions de compensation aux communes membres :**

Les AC prévisionnelles inscrites au budget primitif sont de l'ordre de 24 130 000 € (24 229 000 € en 2017) en tenant compte d'une fréquentation horaire en année pleine des établissements petite enfance transférés en septembre 2017.

S'agissant des compétences ZAE, GEMAPI, un travail sur l'évaluation des charges de ces compétences sera opéré au premier semestre 2018, qui impactera les AC définitives.

➤ **La contribution au FPIC :**

L'article 61 de la Loi de Finances 2018 fixe à nouveau l'enveloppe nationale à un milliard d'euros en 2018, comme les deux années précédentes.

En 2017, la contribution du bloc communal était de 1 397 317 € dont la part de MBA en mode dérogatoire de 1 134 607 €, faisant supporter un effort à l'agglomération de 771 000 €.

	2017
Enveloppe nationale	1 000 M€
TOTAL bloc communal	1 397 317 €
Part Communes droit commun	1 034 075 €
Part MBA droit commun	363 242 €
Part Communes mode dérogatoire	262 710 €
Part MBA mode dérogatoire	1 134 607 €
Effort MBA/droit commun	771 365 €

Le prélèvement FPIC du bloc communal serait en légère augmentation en 2018 (+ 30 000 €), le portant ainsi à 1 427 000 € avec une répartition prévisionnelle en droit commun :

- part communes à 1 135 000 € ;
- part MBA à 292 000 €.

Si MBA décide de maintenir une répartition dérogatoire de la contribution au FPIC avant le 30 juin 2018, la contribution serait répartie ainsi :

- part communes : 262 710 € ;
- part MBA : 1 164 607 €.

L'effort de MBA serait ainsi porté à 801 000 € envers ses communes membres.

Pour mémoire, l'effort cumulé de MBA pour la contribution au FPIC de 2013 à 2017 s'élève à 2 608 000 € en faveur de ses communes membres.

➤ **La dotation de solidarité communautaire (DSC) :**

Suite à la signature d'un contrat de ville en septembre 2015 avec la ville de Mâcon, MBA a créé cette dotation par délibération du Conseil Communautaire en date du 7 avril 2016, à défaut d'être dotée d'un pacte fiscal et financier.

Cette dotation correspond à 50 % du dynamisme de la fiscalité professionnelle de N-1/N-2. Elle sera de l'ordre de 30 000 € pour 2018.

<i>source : état 1386 RC</i>	2016 ex CAMVAL	2016 ex CCMB*	2017 MBA
Taxe additionnelle FNB	82 445	16 893	98 451
CFE	7 800 687	1 706 365	9 639 423
IFER	389 204	27 899	429 626
CVAE	4 664 370	824 970	5 404 671
TOTAL	12 936 706	2 576 127	15 572 171

* à partir des données fiscales des communes sur les AC au 01/01/2017 + fiscalité EPCI (1386 RC 2016)

LES CHARGES DE PERSONNEL :

C'est un poste qui représente 24 % des dépenses réelles de fonctionnement.

La prévision budgétaire 2018 devra tenir compte notamment de facteurs qui s'imposent à la collectivité :

- le glissement vieillesse technicité ou GVT (+120 000 €) ;
- les effets années pleines des décisions de 2017 (+593 000 € dont 463 000 € suite au transfert des équipements du sud pour la petite enfance) ;
- la revalorisation des différentes charges sociales et versements à des organismes – FIPH, CNP, médecine du travail et CNAS (+172 000 €) ;
- une provision pour le compte épargne temps (+ 25 000 €) ;
- une enveloppe pour le régime indemnitaire dans le cadre du RIFSEEP (+25 000 €) ;
- la prévision pour des créations de postes pour accompagner la gestion des nouvelles compétences dont notamment pour la GEMAPI (120 000 €) ;
- la hausse de la CSG (+1,7%) au 1^{er} janvier compensée par la suppression de la contribution exceptionnelle de solidarité (CES) de 1% et la création d'une indemnité compensatrice ;
- la suppression du dispositif des emplois d'avenir qui n'existent plus à compter de 2018 (pour 2 agents, coût supplémentaire pour la collectivité 10 000 €).

S'agissant des emplois aidés (CAE), la loi de finances 2018 prévoit le financement de 200 000 contrats en secteurs non marchand contre 320 000 en 2017. Ces contrats vont devenir des PEC (Parcours Emploi Compétence) et devront répondre à des exigences qualitatives renforcées et avoir pour objectif une insertion durable.

En 2017, MBA a eu recours à 11 contrats CAE (172 800 €) avec une participation de l'Etat à hauteur de 68 500 €.

Pour 2018, 4 agents seront intégrés en CDD (coût supplémentaire pour MBA 35 000€).

Les charges de personnel passeraient donc ainsi à 14 914 000 € tous budgets confondus.

En 2018, une analyse des charges plus fine permet dorénavant de répartir directement les charges de centralité par compétence.

Fonction/compétences	2017	2018
Administration Générale et services ressources	1 994 390 €	420 000 €
Communication	46 221 €	45 200 €
Culture	2 166 125 €	2 400 000 €
Piscines	1 314 926 €	1 500 000 €
Crèches	4 871 513 €	6 200 000 €
Collecte et traitement des ordures	1 980 097 €	2 850 000 €
GEMAPI	0 €	230 000 €
Transports	70 464 €	145 000 €
Services opérationnels	740 716 €	1 123 800 €
TOTAL	13 184 452 €	14 914 000 €

➤ **Politique en matière de ressources humaines au sein de la collectivité :**

GRADES OU EMPLOIS	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EPT		
	Emplois permanents à temps complet	Emplois permanents à temps non complet	Total	Agent titulaires	Agent non titulaires	Total
Emplois fonctionnels (a)	2	0	2	2	0	2
Filière administrative (b)	82	0,26	82,26	52,86	9	61,86
Filière technique (c)	119	2,76	121,76	101,75	6,71	108,46
Filière sociale (d)	18	1,63	19,63	14,1	4,63	18,73
Filière médico-sociale (e)	60	0,5	60,5	47,1	7,5	54,6
Filière sportive (f)	15	0	15	12,3	2	14,3
Filière culturelle (g)	21	12,53	33,53	27,96	4,5	32,46
Filière animation (h)	5	0,59	5,59	3	0	3
Emplois non cites (i)	17	0	17	0	11	11
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i)	339	18,27	357,27	261,07	45,34	306,41

La structure et l'évolution prévisionnelle des effectifs :

Pour mémoire, au 1^{er} janvier 2017, 278 ETP

agents non titulaires en fonction au 1 ^{er} janvier 2018	CATEGORIE
Agents occupant un emploi permanent	41
Agents occupant un emploi non permanent	18
TOTAL GENERAL	59

Pour mémoire au 1^{er} janvier 2017, 69 agents non titulaires

➤ **Les impacts réglementaires :**

- L'impact du Glissement Vieillesse et Technicité (GVT) issu du déroulement de carrière des agents, de l'ordre de 1% ;
- Participation FIPHFP : des pénalités sont infligées aux collectivités n'atteignant pas les 6% de taux d'emploi de personnes en situation de handicap.

En 2016, le taux d'emploi direct de MBA était de 3.61 % calculé en année pleine.

Pour 2017, le taux ne sera connu qu'à la fin du premier semestre 2018.

➤ **Les différentes charges sont en partie compensées par :**

- Des redéploiements de compétences, l'accent est en effet mis sur la mobilité interne et le réexamen des missions au départ d'un agent ;
- Une limitation du recours aux personnels contractuels en particulier pour des renforts en faisant appel au maximum à des reclassements d'agents ;

- Un souhait de centraliser des tâches ressources (secrétariat, comptables) au sein de l'EPCI ;
- Un effet de Noria (remplacement des départs par des agents moins avancés sur leur carrière).

➤ **Le temps de travail :**

La direction générale et la direction des ressources humaines travaillent avec les responsables syndicaux pour la mise en place des 1 607 heures.

Plusieurs axes de réflexions et différentes propositions sont en cours d'examen.

➤ **Le régime indemnitaire :**

La part du budget consacré au versement du régime indemnitaire est de 10,31 % sur la masse salariale, soit pour l'ensemble des budgets 1 356 000 €.

➤ **La poursuite de la mise en œuvre de la « qualité de vie au travail » :**

- En matière d'aménagement des postes de travail (actions afin de réduire les accidents impactant le dos des agents) ;
- En matière de sécurité (présence d'une société de sécurité en période estivale au pôle aquatique, installation d'une alarme spécifique de confinement au conservatoire, aménagement dans les déchèteries) ;
- En matière de dotation de vêtement de travail.

➤ **Les avantages sociaux :**

- reconduction de la participation de MBA (50 %) sur les tickets restaurant : valeur faciale de 6 € ;
- versement d'une cotisation au CNAS (205 € par agent).

➤ **La poursuite des formations du personnel :**

MBA prévoit un budget de 60 000 € en 2018 (30 800 € en 2017).

➤ **Evolution des charges de gestion courante de la collectivité :**

S'agissant des charges à caractère général permettant le fonctionnement quotidien des services, les services ont été invités à réfléchir sur leurs pratiques afin d'optimiser les dépenses (tout comme les recettes) de chaque compétence avec pour objectif de baisser de -2 % les dépenses de fonctionnement par rapport à l'exécution de 2017 (à iso périmètre).

Plusieurs actions déjà engagées auront un impact sur le coût de fonctionnement de la collectivité :

- Le cuvelage du bassin olympique qui a supprimé les fuites d'eau (estimation sur une année pleine de 1700m3) et avec une vidange annuelle des bassins en moins, le gain annuel attendu est de 15 000 € ;
- L'acquisition de 5 véhicules électriques de service ;
- L'arrivée prochaine des services du pôle petite enfance, de la direction DAAT, au sein du siège de MBA (économie de loyers 36 000 €) permettant aussi de mutualiser les différents véhicules de service (en contre- partie, 1 seul mois de loyer sera versé par la DGFIP locataire des 2 étages jusqu'à fin janvier) ;
- l'acquisition du parc informatique permettant une baisse du coût de l'infogérance (142 000 € annuels).

Pour 2018, MBA prévoit de poursuivre :

- l'identification de MBA (logo sur tous les équipements 16 000 € et vêtements de travail 45 000 € ; partenariat avec les équipes sportives de haut niveau 98 000 €) ;
- le transfert des compétences (ZAE, GEMAPI) aidé par des cabinets d'études (50 000 € prévus).

Par ailleurs, MBA prévoit des études dans le cadre d'une optimisation fiscale et d'un accompagnement pour la révision des valeurs locatives des locaux professionnels (70 000 € prévus pour les 2 missions).

Enfin, MBA réfléchit à la mise en place d'un pacte financier et fiscal pour optimiser les ressources de la collectivité en lien avec le CIF, les dotations, la fiscalité et les différentes interventions auprès des communes membres.

Le Conseil Communautaire est invité à approuver que le débat d'orientations budgétaires 2018 s'est bien tenu en séance, sur la base du présent rapport d'orientations budgétaires.